

Pour améliorer la sécurité économique des femmes âgées

Mémoire

présenté devant le Comité permanent
de la condition féminine

Dans le cadre de son étude sur la sécurité économique
des femmes âgées au Canada



Mars 2007

La FADOQ - *Mouvement des Aînés du Québec* est un regroupement volontaire de personnes âgées de 50 ans et plus dont l'objectif principal est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de ses membres et par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés québécois. Depuis déjà 36 ans, elle oeuvre activement en matière de politique publique, a participé à des coalitions, à des délégations pour rencontrer des politiciens et des fonctionnaires, a témoigné, à titre de représentante des aînés, à des consultations publiques et a consolidé des partenariats en divers domaines. Elle a de ce fait proposé plusieurs solutions aux décideurs afin de régler un certain nombre de questions d'actualité, touchant notamment les aînés.

Aujourd'hui, la FADOQ est présente dans 17 régions du Québec et rassemble 280 000 personnes. Active dans le domaine du loisir, elle défend également les droits de ses membres dans des domaines aussi variés que ceux de la santé, du logement, des revenus, du transport, du vieillissement et de la violence. La FADOQ défend les droits de ses membres afin de leur offrir un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit l'endroit où ils habitent. L'implication sociale de ses membres collabore aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société.

La FADOQ - *Mouvement des Aînés du Québec* est heureuse de constater que le Comité permanent de la condition féminine se penche actuellement sur la question fort préoccupante de la sécurité économique des femmes âgées. Il s'agit d'un enjeu majeur pour toute association d'aînés qui cherche à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables d'entre eux. En effet, malgré des progrès notables en matière d'amélioration de la situation financière des aînés au Canada depuis deux décennies, le revenu des femmes âgées, surtout chez celles qui vivent seules, se trouve encore bien en deçà de celui de leurs confrères masculins. Les données statistiques le montrent et les appels de nos membres nous le confirment avec éloquence : les femmes âgées représentent à l'heure actuelle le groupe le plus vulnérable au chapitre de la sécurité économique et il serait plus que temps de leur offrir un meilleur soutien pour améliorer leur qualité de vie.

Des écarts qui persistent entre les hommes et les femmes

Les décennies se suivent et se ressemblent, du moins sur la question du revenu des femmes âgées. En 2003 au Québec, le revenu moyen (après impôt) des femmes âgées de 65 ans et plus ne représentait que les deux tiers de celui obtenu par les hommes du même âge, soit 16 552 \$ comparativement à 23 538 \$¹. Le récent *Portrait des aînés* publié par Statistique Canada démontre la persistance des écarts entre les femmes et les hommes de 65 ans et plus en matière de faible revenu. Si 10 % des aînés au Québec sont considérés à faible revenu en 2003, il faut souligner que cette situation touche 15 % des femmes, alors qu'elle n'affecte que 4 % des hommes². Certes, la situation s'est améliorée depuis les années 1980, mais à un rythme beaucoup plus lent pour les femmes. Entre 1980 et 2003, la proportion d'hommes de 65 ans et plus à faible revenu a diminué de près de cinq fois. Chez les femmes du même âge, la proportion n'a diminué que de moitié pendant cette période, en passant de 31 % à 15 %.

Parmi l'ensemble des femmes âgées, la FADOQ vous confirme que ce sont toutefois celles qui vivent seules dont il faudrait le plus se préoccuper en matière de sécurité économique. Qu'elles soient célibataires, divorcées ou veuves, les données montrent bien que ces femmes restent parmi les plus vulnérables d'un point de vue économique. Statistique Canada³ a récemment démontré que le veuvage influence de manière différente les revenus des femmes par rapport à ceux des hommes : près de trois veuves sur quatre ont vu leur revenu diminuer cinq ans après avoir perdu leur conjoint, une situation qui n'a touché que la moitié des nouveaux veufs, surtout ceux qui avaient déjà de faibles revenus. Au cours des cinq années qui ont suivi le décès de leur mari, les nouvelles veuves ont perdu en moyenne 25 % de leur revenu, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité financière encore plus difficile. La FADOQ tient à vous rappeler le grand paradoxe qui caractérise la situation des femmes âgées : comment peut-on assurer la qualité de vie de ces femmes alors qu'elles vivent en général plus longtemps que les hommes avec des revenus pourtant moins élevés?

¹ Statistique Canada. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, compilation de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2006, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revpart_tab1.htm.

² Statistique Canada. 2007. *Un portrait des aînés au Canada*. http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-519-XIF/2006001/health_f.htm#2.

³ Statistique Canada. 2006. *Les incidences financières du décès du conjoint sur le revenu des personnes âgées*. <http://www.statcan.ca/francais/research/11-621-MIF/11-621-MIF2006046.htm>.

En 2003 au Québec, près du tiers des femmes âgées seules était considéré à faible revenu, une situation qui caractérisait une plus faible proportion d'hommes, soit 16 %⁴. Il s'agit d'une réalité dont la FADOQ est témoin chaque semaine par les appels de ses membres. Au lendemain d'annonces politiques concernant un programme de soutien financier, la majorité des membres qui nous appellent sont des femmes âgées vivant seules. Ces femmes doivent assumer seules l'ensemble des augmentations tarifaires qui ont ébranlé leur portefeuille au cours de l'année, que ce soit en matière d'énergie, de transport en commun ou de médicaments. Il est par ailleurs inquiétant de constater que l'écart entre les femmes et les hommes âgés qui vivent seuls à ce chapitre s'est accru depuis vingt ans, ce qui témoigne de lacunes évidentes dans les politiques publiques et les programmes de sécurité du revenu au pays. À ce titre, l'entrée en vigueur prochaine de la mesure du partage des revenus de retraite entre conjoints devrait alléger une partie de la pression financière reposant sur les femmes qui vivent en couple. Il faudrait maintenant s'atteler à faire diminuer celle des aînées qui vivent seules et dont la majeure partie des revenus provient de sources gouvernementales.

En effet, si l'écart persiste entre le revenu des hommes et celui des femmes de 65 ans et plus, il se double d'un autre écart touchant cette fois à l'importance relative des sources de revenu. En 2001 au Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse représente la principale source de revenus des femmes âgées (32 %); les hommes tirent plutôt la plus grande partie de leurs revenus (35 %) des prestations de leur régime complémentaire de retraite. Ensemble, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti comptent pour 42 % du revenu des femmes de 65 ans et plus, alors qu'ils ne forment que 22 % du revenu des hommes du même âge⁵. **Voilà pourquoi la FADOQ revendique depuis plusieurs années la hausse de ces prestations destinées aux personnes à faible revenu de manière à ce qu'elles atteignent au moins l'équivalent du seuil de faible revenu délimité par Statistique Canada.**

⁴ Institut de la statistique du Québec. 2006. *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, p. 31.

⁵ Régie des rentes du Québec. 2006. *Le revenu des personnes retraitées au Québec*. Direction de l'évaluation et de la révision, p. 21.

Recommandations de la FADOQ

- ↳ Bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour qu'elles atteignent ensemble l'équivalent du seuil de faible revenu de Statistique Canada;
- ↳ Assurer une meilleure coordination des programmes de la sécurité du revenu pour s'assurer que les aînés à faible revenu reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Reconnaître le travail invisible des femmes

Malgré une participation plus active au marché du travail, les femmes se trouvent toujours désavantagées en matière de revenus en raison du rôle plus important qu'elles assument à l'égard de leur famille. La conciliation entre le travail et la famille reste majoritairement un enjeu féminin qui entraîne des implications tout au cours de la vie des femmes, même une fois qu'elles ont quitté la vie active. Comme le revenu à la retraite dépend en grande partie - et dépendra de plus en plus - des revenus privés, c'est-à-dire des revenus d'emploi ou d'un régime de retraite offert par l'employeur, la sécurité économique des femmes continuera d'être compromise même une fois retraitées.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la FADOQ reconnaît la pertinence de viser une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles pour les personnes qui prennent soin d'un parent âgé en perte d'autonomie. Il nous apparaît fondamental de faire en sorte que les travailleurs qui prennent soin d'un proche âgé, en grande majorité des femmes, ne soient pas pénalisés par ce choix qui profite à l'ensemble de la collectivité. En 1950, on prenait soin d'un proche en perte d'autonomie pendant un an en moyenne. Aujourd'hui, avec l'allongement de l'espérance de vie, cette aide peut aller jusqu'à 15 ans et même plus. Au Québec, on estime que le nombre d'heures consacrées à cette tâche équivaut pratiquement au nombre d'heures de travail de 276 509 employés à temps plein. Beaucoup de proches aidants sont amenés à réduire leur nombre d'heures au travail et effectuent des dépenses supplémentaires pour bien jouer ce rôle.

Malgré cette contribution exceptionnelle, le gouvernement du Canada tarde à reconnaître le rôle des proches aidants et à leur fournir un appui digne de ce nom. Pourquoi ne pas souligner leur apport inestimable par des prestations financières plus appropriées que la prestation compassion et le montant pour aidants naturels, dont les critères trop restrictifs s'appliquent mal à la réalité vécue par les proches aidants? En effet, la prestation compassion ne tient pas compte de la durée de l'aide requise par les proches en perte d'autonomie. Le montant pour aidants naturels n'est versé aux aidants que si le parent âgé dont ils prennent soin réside dans le même logement qu'eux, ce qui en limite considérablement la portée.

De plus, la FADOQ croit fermement que toute tentative pour améliorer la situation économique des femmes doit soutenir l'intégration et le maintien en emploi de celles qui vivent des difficultés particulières sur le marché du travail. Dans cette perspective, nous souhaitons que la problématique de l'emploi pour les femmes de 50 ans et plus soit abordée par le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mis en place en janvier 2007 par le ministre des Ressources humaines et du Développement social du Canada. La problématique des travailleurs âgés doit être étudiée dans son ensemble et la situation spécifique des femmes, dont le retour en emploi se heurte à beaucoup de préjugés, devra faire partie de la réflexion qui sera menée à ce sujet.

Recommandations de la FADOQ :

- ↳ Unifier la prestation compassion et le montant pour aidants naturels sous forme d'une prestation universelle bonifiée et mieux adaptée aux besoins des proches aidants;
- ↳ Étudier la réalité des femmes de 50 ans et plus sur le marché du travail et les difficultés particulières qui la caractérisent (préjugés, responsabilités familiales, etc.) afin de proposer des mesures favorisant leur maintien en emploi;
- ↳ Offrir aux femmes de 50 ans et plus un soutien approprié dans leur recherche d'emploi.

CONCLUSION

Pour améliorer la sécurité économique des femmes âgées

Pour la FADOQ, il est clair que la démonstration de l'insécurité économique des aînées n'est plus à faire. Plusieurs études statistiques et les témoignages que nous entendons chaque semaine illustrent pourtant de manière éclatante le désavantage financier qui affecte les femmes âgées, dont la participation au marché du travail a été plus faible parce qu'elles ont contribué à éduquer les citoyens d'aujourd'hui. La FADOQ dénonce haut et fort l'injustice qui persiste envers ces femmes, dont la somme exceptionnelle de travail invisible et non rémunéré envers leurs enfants et leurs parents âgés n'arrive pas encore à être reconnue en 2007.

Le temps est maintenant venu de passer à l'action pour améliorer concrètement les conditions de vie des femmes âgées au Canada. On ne saurait plus longtemps ignorer les écarts persistants entre le revenu des hommes et des femmes qui font en sorte de limiter considérablement la qualité de vie de ces dernières une fois arrivées à la retraite. Afin d'améliorer la sécurité économique des femmes âgées, la FADOQ invite votre comité à considérer les recommandations suivantes dans le cadre de ses travaux.

- ↳ Bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour qu'elles atteignent ensemble l'équivalent du seuil de faible revenu de Statistique Canada;
- ↳ Assurer une meilleure coordination des programmes de la sécurité du revenu pour s'assurer que les aînés à faible revenu reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit;
- ↳ Unifier la prestation compassion et le montant pour aidants naturels sous forme d'une prestation universelle bonifiée et mieux adaptée aux besoins des proches aidants;
- ↳ Étudier la réalité des femmes de 50 ans et plus sur le marché du travail et les difficultés particulières qui la caractérisent (préjugés, responsabilités familiales, etc.) afin de proposer des mesures favorisant leur maintien en emploi;
- ↳ Offrir aux femmes de 50 ans et plus un soutien approprié dans leur recherche d'emploi.